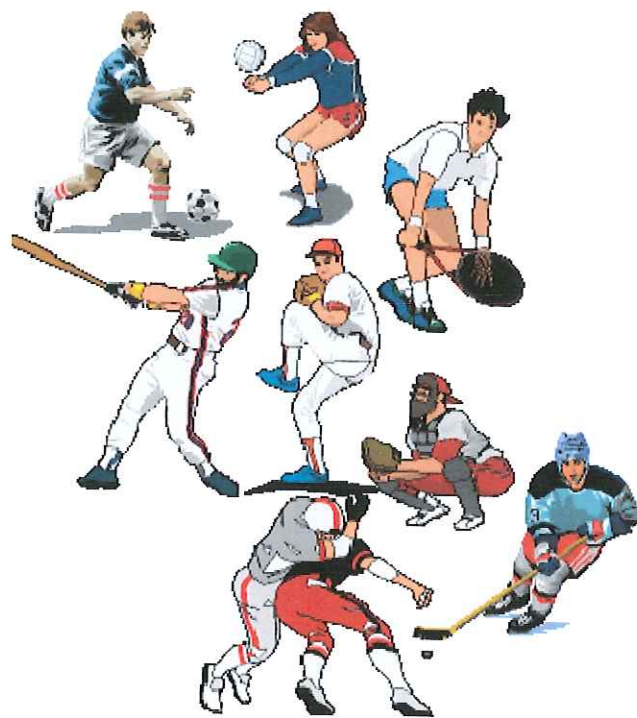


DOSSIER D'INSCRIPTION

ALSH PRIMAIRE



ALSH ETE

1ere session du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet
2017.

2^{ème} session du lundi 31 au vendredi 18 août 2017.

INSCRIPTION

POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT

du 09 mai 2017 au 24 mai 2017 inclus.

De 9H à 11H30 et de 14H à 17 H à l'école Pasteur.

Pour les enfants qui fréquentent la garderie périscolaire possibilité de déposer le dossier dans l'urne directement dans la salle de garderie à l'école Malraux.

Vous pouvez également déposer le dossier dans la boîte aux lettres de l'école Pasteur

FONCTIONNEMENT DE L'ACM

L'Accueil de Loisirs Municipal est ouvert à la journée de **10H à 17H** avec une restauration obligatoire pour tous les enfants. Pour le bon déroulement des activités et de sécurité des mineurs, veuillez prendre vos rendez-vous chez le médecin, l'orthophoniste... avant 10 heures ou après 17 heures.

Il accueille des enfants âgés :

↳ de 4 à 6 ans maternels dans les locaux de l'école Victor Hugo rue des écoles à Montigny-en-Ostrevent.

↳ de 6 à 14 ans dans les locaux de l'école Pasteur place du Sana à Montigny-en-Ostrevent.

Vous avez la possibilité :

Soit de déposer directement l'enfant à l'accueil de loisirs à 10 heures et le récupérer à 17 heures à la grille. (piste de rollers)

Soit utiliser la garderie de 8h à 10 h et de 17h à 18h uniquement pour les deux parents qui travaillent.

Lors des sorties à la journée, le départ et le retour du car a toujours lieu à l'école Malraux rue Henri Matisse. Il n'y a pas de garderie du soir.

TARIF ACM - ETE 2017

MOIS de JUILLET	ALSH PRIMAIRE QUOTIENT FAMILIAL			
	de 0 à 369 € Soit 0,13 € / heure	de 370 à 499€ soit 0,33 € / heure	de 500 à 700 € soit 0,48 € / heure	> 700 € ou pas de QF soit 0,63€ /heure
du 10 au 13 Juillet 4 jours	3,64	9,24	13,44	17,64
du 17 au 21 Juillet 5 jours	4,55	11,55	16,80	22,05
du 24 au 28 Juillet 5 jours	4,55	11,55	16,80	22,05
du 10 au 28 Juillet 14 jours	12,74	32,34	47,04	61,74

MOIS AOÛT	ALSH PRIMAIRE QUOTIENT FAMILIAL			
	de 0 à 369 € Soit 0,13 € / heure	de 370 à 499€ soit 0,33 € / heure	de 500 à 700 € soit 0,48 € / heure	> 700 € ou pas de QF soit 0,63€ /heure
du 31 au 4 août 5 jours	4,55	11,55	16,80	22,05
du 7 au 11 août 5 jours	4,55	11,55	16,80	22,05
du 14 au 18 août 4 jours	3,64	9,24	13,44	17,64
du 31 au 18 août 14 jours	12,74	32,34	47,04	61,74

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DOSSIER D'INSCRIPTION ETE 2017

ETAT CIVIL (Barrez la mention inutile)

Nom de l'enfant :		
Prénom de l'enfant :		
Date de naissance : à		Age :
Genre :	Fille	Garçon
Adresse :		
Nationalité :		
Téléphone domicile :		
Portable :		
Mail de la famille :		
N° de sécurité sociale auquel est affilié l'enfant :		
Numéro d'allocataire (CAF).....		
Ou autre :		
L'enfant est-il porteur d'un handicap ? :	OUI	- NON

SCOLARITE

REGIME ALIMENTAIRE

Classe :	i	Absence de Régime
Ecole :	i	
Ville :	i	Repas avec P.A.I via certificat médical obligatoire

ACTIVITE PISCINE

J'autorise mon enfant à aller à la piscine	Oui	Non
L'enfant sait-il nager ?	Oui	Non
L'enfant possède-t-il un brevet de natation	Oui	Non
Si oui pour le brevet de natation de	mètres <i>fournir la photocopie du diplôme.</i>	

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX OBLIGATOIRES

Nom du médecin de famille :

Adresse du médecin de famille :

Numéro de téléphone :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance du Directeur du Centre.

(traitements, allergies...).....

RETOUR A LA MAISON

A 17 heures Ou se dirige l'enfant ?

*Il rentre chez vous oui - non

Si non Il est récupéré par un adulte (compléter le tableau)

Il rentre seul oui - non

*Il doit aller à la garderie oui - non

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT

NOM	PRENOM	N° de Téléphone	Lien de parenté

Les personnes notées dans le tableau ci-dessus et autorisées à venir chercher l'enfant devront présenter obligatoirement leur carte d'identité à l'animateur.

LE DROIT A L'IMAGE

Autorisation de droit à l'image Oui - Non

J'autorise la Municipalité de Montigny-en-Ostrevent à diffuser les photos des activités du Centre dans le cadre d'informations communales (site internet de la commune, le petit Montagnard, la presse locale...)

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

Parent :

Père : Mère :

En cas de séparation joindre la photocopie du jugement.

Assistant (e) familial (e) :.....

Tuteur Légal :.....

ETAT CIVIL DES PARENTS

NOM :.....

Prénom :.....

Adresse précise :.....

Numéro de téléphone :.....

Portable :.....

Profession du père :

Coordonnées de l'employeur :.....

Profession de la mère :.....

Coordonnées de l'employeur :.....

Je soussigné (e) NOM :

Prénom :

-**déclare** accepter pour mon enfant les conditions de fonctionnement de l'accueil de loisirs et autorise la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

-**certifie** sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements donnés ci-dessus.

A MONTIGNY-EN-OSTREVENT, leSignature **obligatoire**

PERIODES SOUHAITEES

CAS n°1 PAR SESSION (barrez la mention inutile)

1ère session

Du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2017 : OUI -NON

2^{ème} session

Du lundi 31 juillet au vendredi 18 août 2017 : OUI -NON

CAS n°2 PAR SEMAINE

SEMAINE	DATE	L'ENFANT SERA *	
		PRESENT	ABSENT
Semaine 1	10 au 13 /07		
Semaine 2	17 au 21/07		
Semaine 3	24 au 28/07		
Semaine 4	31 au 4/08		
Semaine 5	7 au 11 /08		
Semaine 6	14 au 18/08		

* Mettre une croix (x) pour la réponse qui vous concerne.

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

.Fiche sanitaire de liaison (ci-jointe) à compléter rigoureusement.

Copie des vaccinations qui doivent être à jour.

.**Photocopie de l'assurance extra-scolaire** nominative relative à l'enfant (exemple MAE 24/24, MAE famille, couvrant les accueils de loisirs ou une attestation d'assurance privée notée « extra-Scolaire »)

.**Un justificatif de domicile** de moins de 3 mois

.**Paiement au dépôt du dossier**, calcul du tarif en fonction du quotient familial Caf du Nord.

Vous reportez au tableau tarif ACM. Ces barèmes sont définis par délibération du Conseil Municipal.

Vous devez présenter obligatoirement, une attestation de la Caf de moins de 3 mois.

.**Règlements** de préférence par chèque à l'ordre du trésor public (veuillez indiquer au dos du chèque le nom et prénom de l'enfant)

En espèces, prévoir le compte juste dans une enveloppe marquée au nom de l'enfant.

Les chèques ANCV sont acceptés. (aucun remboursement en cas d'annulation ou de maladie)

Information:

Mercredi 26 juillet 2017 - 17h30 fête de l'ALSH au Centre Jean Monnet.

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...
PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....